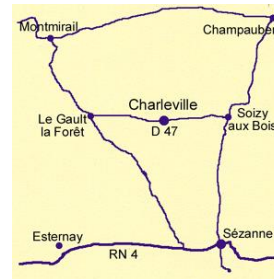




# 34ème BROCANTE

# 21 Juillet 2024

DANS LA MARNE  
(Près de Sézanne)



## à CHARLEVILLE (51)

### 250 exposants attendus

La brocante de Charleville est ouverte aux professionnels antiquaires, brocanteurs, artisans d'art fabriquant eux-mêmes les objets qu'ils exposent, et particuliers qui participent à ce type de manifestation pour la deuxième fois au maximum cette année.

Nous vous demandons de remplir intégralement le questionnaire ci-dessous et de nous l'adresser avec les pièces suivantes:

- photocopie d'une pièce d'identité recto/verso
- photocopie de l'inscription du registre du commerce ou des métiers (pour les professionnels)
- une enveloppe timbrée à votre adresse pour recevoir votre numéro d'emplacement ainsi que le reçu

Faute de ces pièces votre inscription ne pourra être prise en considération

**TRES IMPORTANT** : Voir informations et règlement de la brocante au dos du présent bulletin.

Nom : (Mme, Mlle, Mr) \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

Courriel : .....@.....

Type du véhicule (un seul véhicule par place) : \_\_\_\_\_

Je suis : • Particulier • Professionnel (Rayer la mention inutile)

Nature des marchandises exposées (Préciser) : \_\_\_\_\_

**Particulier, je déclare sur l'honneur ne vendre que des objets personnels et usagés et ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code Pénal).**

Particulier ou professionnel, je m'engage à afficher les prix des objets mis en vente conformément à la législation en vigueur.

Je réserve \_\_\_\_\_ mètres et vous adresse mon règlement de \_\_\_\_\_ x 4,50 Euros soit \_\_\_\_\_ Euros par chèque libellé à l'ordre du **Comité des Fêtes de CHARLEVILLE**.

**⚠ Pour permettre le stationnement des véhicules, nos emplacements font 7 ml**

**La signature de ce bulletin d'inscription sous entend aussi que le participant à pris connaissance du règlement de la brocante de CHARLEVILLE imprimé au verso de ce feuillet et qu'il en accepte tous les termes.**

Certifié exact et fait le : \_\_\_\_\_

Signature de l'exposant

Bulletin d'inscription à nous retourner avec le règlement et les pièces demandées ci-dessus à l'adresse suivante :

**Comité des Fêtes de Charleville**

**6, place de l'Eglise 51120 CHARLEVILLE**



## REGLEMENT DE LA BROCANTE

- La brocante est ouverte aux **professionnels antiquaires, brocanteurs, artisans d'art fabriquant eux-mêmes les objets qu'ils exposent, et particuliers** qui participent à ce type de manifestation pour la deuxième fois au maximum cette année.
- Les demandes d'inscription doivent se faire par courrier et ce n'est seulement qu'à réception des différents documents demandés, du paiement de l'emplacement et vérification de la nature des marchandises proposées que l'exposant est enregistré. Il reçoit alors un laissez-passer comportant l'autorisation du Maire, le N° d'emplacement ainsi que le reçu attestant du paiement.
- Les revendeurs proposant des **marchandises neuves** ne sont pas autorisés à participer à la manifestation.
- L'organisateur se réserve le droit de refouler, sans aucune contrepartie, tout participant ayant fait une fausse déclaration sur la nature des marchandises.
- Les emplacements réservés à la restauration par arrêté municipal sont attribués à l'association organisatrice. En conséquence tout candidat proposant des marchandises consommables (frites, charcuteries, boissons, sandwiches, gaufres, etc. ...) n'est pas accepté.
- Les exposants devront arriver impérativement entre 5h et 8h. Au delà de cet horaire, l'accès à tous véhicules sera définitivement bloqué en raison du plan vigipirate.
- La responsabilité du comité des fêtes ne pourra être engagée pour tout incident, vol, détérioration ou effraction survenu durant cette manifestation.
- L'emplacement attribué devra être restitué propre à votre départ.
- Dans le cadre du plan vigipirate, les armes blanches qui seraient proposées à la vente doivent être scellées et il est interdit aux acheteurs de les desceller tant qu'ils se trouvent à l'intérieur de la brocante.

*Règlement de la brocante de Charleville approuvé par Arrêté Municipal n° 04/01 du 26 mars 2004*

## INFORMATIONS

### Renseignements

Pour toute information complémentaire vous pouvez nous contacter par :

- courrier à l'adresse suivante : Comité des Fêtes de Charleville 6, place de l'Eglise 51120 Charleville
- téléphone : 03 26 42 89 66 (répondeur à partir du 19 avril)
- permanences : les vendredis de 17h30 à 19h30 du 19 avril au 12 juillet 2024 inclus
- mail : [broc.charleville51@gmail.com](mailto:broc.charleville51@gmail.com)

### Inscriptions

Les demandes d'inscription doivent se faire, en priorité, par courrier, être complètes pour être prises en compte et nous permettre de vous établir le reçu qui vous servira de laissez-passer le jour J.

Exposants, afin de vous satisfaire au mieux, veuillez nous indiquer le type de votre véhicule.

**Avis aux habitués : l'organisateur se réserve le droit de louer les emplacements non réservés à partir du 15 juin.**

**Dans le cadre du plan vigipirate, certaines places sont supprimées vers les extérieurs et la brocante doit être resserrée au maximum.**

### Accès - Contrôle - Placement

Le bureau de contrôle et d'enregistrement sera situé dans la Mairie de Charleville, **uniquement le jour de la brocante**.

Afin de faciliter leur installation, les exposants munis du laissez-passer seront placés directement par les préposés au placement (demander un laissez-passer par véhicule).

Les exposants inscrits non munis du laissez-passer (nous n'enverrons plus ce document si l'inscription est effectuée dans les 8 jours précédant la date de la brocante) devront passer au bureau de contrôle pour y accomplir les formalités nécessaires. **Pas d'inscription le jour de la brocante.**